

## Intégration de magistrats étrangers au cycle long de l'École nationale de la magistrature

L'École nationale de la magistrature ouvre **sa campagne de sélection pour l'intégration de magistrats étrangers au sein de la formation initiale dédiée aux futurs magistrats français, pour un cycle long d'une durée d'un an.**

Cette formation permet une vraie acculturation au système judiciaire français. Via l'établissement de liens durables entre des magistrats étrangers et une promotion de futurs magistrats français, il contribue concrètement et à long terme à l'influence et au rayonnement du droit français. Se divisant en deux temps, il comporte :

- six mois de formation théorique à Bordeaux, au côté des auditeurs de justice français, de juin 2023 à janvier 2024,
- cinq mois de stage au sein d'un tribunal judiciaire, de février à juin 2024.

Cette formation est ouverte à des magistrats francophones, pouvant justifier au minimum d'un niveau B2 et d'une pertinence du suivi de ce cycle au regard de leur parcours. Entre 2 et 4 places seront ouvertes en fonction notamment de la pertinence des candidatures proposées.

La participation des postes à cette action est essentielle.

Il leur revient d'identifier les candidats potentiels, de les présélectionner via des entretiens oraux portant sur la motivation des candidats et leur niveau linguistique, puis d'organiser un examen juridique (les sujets étant communiqués par l'ENM qui assure la correction des copies).

La mise en place d'une prise en charge financière repose également sur les postes : le coût de la scolarité s'élève à 6 000 euros auxquels s'ajoutent les frais de déplacement et de vie sur place, tout cela est généralement pris en charge par une bourse Campus France.

**Pour l'année 2023-2024, le recrutement suivra le calendrier suivant :**

- **Février- mars : identification par les postes de candidats puis présélection** via des entretiens oraux portant sur le profil, les motivations et du niveau de français). Il vous sera demandé de nous indiquer combien de candidats composeront par la suite l'épreuve écrite.
- **Courant mars : organisation par les postes d'un examen de 4h**, à partir d'un sujet envoyé par l'ENM qui en assure la correction après transmission des copies et de l'ensemble des dossiers par les postes (ces dossiers devant comporter les pièces suivantes : curriculum vitae, lettre de motivation, justificatifs de diplômes et de niveau de langues, formulaire d'inscription contenant les retours de l'Ambassade sur cette candidature)
- **Courant avril** : communication des résultats par l'ENM et mise en place des dossiers de bourse par les postes.
- **Juin : accueil des magistrats retenus à Bordeaux.**

Pour toute information complémentaire, vous êtes invités à contacter Madame Bérengère AYOUB ([berengere.ayoub@justice.fr](mailto:berengere.ayoub@justice.fr)).